

Proposition de communication pour les 26^e journées du longitudinal « Sélections, du système éducatif au marché du travail » (CERTOP, Céreq, EFTS, LPS-DT), Toulouse, novembre 2020.

Axe 2. « Formes et figures de la sélection » au prisme des parcours sociaux.

Mélanie Sargeac

Doctorante à l'IDHES

melanie.sargeac@gmail.com

« J'ai toujours voulu devenir avocat(e) »

Etude de la différenciation des carrières d'étudiants en licence de droit

Introduction

En sociologie de l'éducation, de nombreux travaux récents prennent pour objet l'accès à l'enseignement supérieur, et notamment les logiques de sélection scolaire et sociale, certains analysent même les outils d'orientation eux-mêmes (Frouillou, 2015 ; Beaud & Vatin, 2018 ; Bodin & Orange, 2019 ; Frouillou, Pin & Van Zanten, 2019). Le positionnement de cet article est complémentaire puisqu'il se propose d'analyser les sélections successives qui surviennent depuis l'orientation des étudiants dans l'enseignement supérieur jusqu'au sein du premier cycle en se concentrant sur les licences de droit. Les étapes de sélection nombreuses au cours des trajectoires étudiantes – comme nous en faisons l'hypothèse dans cet article – ne dépendent pas seulement, mais renforcent également, cette première orientation dans l'enseignement supérieur. Nous chercherons à expliciter comment l'orientation dans l'enseignement supérieur conduit d'une part à différencier les publics dans l'espace francilien des licences de droit, et d'autre part, comment cette différenciation sociale des publics étudiants peut être comprise au prisme des formes des socialisations disciplinaires des étudiants qui varient selon la position de leur établissement dans l'espace disciplinaire.

La volonté de prendre pour objet les licences de droit résulte de la place particulière que ces formations occupent dans le champ de l'enseignement supérieur. Malgré un contournement non négligeable par les classes préparatoires aux grandes écoles, l'enseignement universitaire juridique profite d'une reconnaissance symbolique et professionnelle qui distingue cette discipline dans le champ académique, et qui fait de filière la formation majoritaire des juristes. Si de grandes écoles dispensent un enseignement de droit, telles que l'ENA, l'ENM, Sciences Po ou encore HEC du côté privé (Israël & Vanneuville, 2014), elles ne proposent pas de cursus entièrement juridique avant le master et le font par des cursus pluridisciplinaires avant une spécialisation ; laissant encore aux formations universitaires la possibilité de tirer leur épingle du jeu de la marchandisation de l'université (Harari-Kermadec, 2019). Or cela n'est pas sans lien avec une seconde caractéristique propre à ces formations qui tient à l'idée que l'enseignement du droit serait exigeant, rigoureux et valorisé socialement. Lorsque l'on interroge les enseignants-chercheurs intervenants dans les licences de droit, un discours ressort, celui de l'uniformité de l'enseignement du droit. Pourtant, le *sens donné* aux études de droit semble différer tant

chez les enseignants, que chez les étudiants, entre les différents établissements. Mais d'après ces enseignants, les dimensions supposées *techniciste* et *neutre* de cette discipline engendreraient une formation conçue avec des méthodes précises et homogènes, fondements de la logique juridique à acquérir. Cette conception de la formation se voit alors pensée sans accorder de priorité à la prise en compte des enjeux épistémologiques de leur discipline mais davantage tournée vers l'aspect scientifique sur lequel repose sa neutralité. Les étudiants quant à eux justifient en très grande majorité leur choix d'études par les débouchés professionnels qu'un diplôme de droit peut offrir.

Face à cela, la filière juridique se situe au croisement de divers questionnements qu'elle pose d'une part en termes d'homogénéité de l'enseignement dispensé (les intitulés de cours sont les mêmes d'un établissement à l'autre en licence), d'autre part face à la double dimension de cette discipline considérée à la fois comme académique et professionnalisante. Ce constat fait, peut-on observer après la sélection effective dans l'orientation vers l'enseignement supérieur, au sein de ces études de droit, une seconde sélection plus implicite des étudiants selon un *effet établissement* (Cousin, 1996)? Nous comprenons dans cet *effet établissement* les divers mécanismes qui impactent les « choix scolaires » (Blanchard & Cayouette-Remblière, 2011 ; Blanchard, Orange & Pierrel, 2017), tant institutionnels (capacités d'accueil, spécialisations, orientation politique de l'établissement, etc.)¹ que plus informels (socialisation différenciée des étudiants selon les établissements). Dès lors, étudier les trajectoires étudiantes au sein des licences de droit permet d'observer en fonction des différents établissements *ce que cela signifie* d'étudier le droit en formation post bac, tant pour les enseignants-chercheurs que pour les étudiants. Notre hypothèse postule, qu'après l'orientation effectuée par Parcoursup, surviendrait une socialisation variable (parfois de renforcement ou de conversion ou de transformation [Darmon, 2006]) et dont découlerait la *différenciation* des trajectoires étudiantes entre les différentes formations des établissements mais aussi plus largement au sein de l'espace disciplinaire. Les sélections successives s'étaleraient alors de la sélection post bac, différenciant les publics selon des critères socio-scolaires, jusqu'à des sélections internes et différenciées entre les établissements en fonction de leur public. Au croisement entre une sociologie de l'éducation par l'analyse des trajectoires étudiantes, et une sociologie du champ académique par l'étude de la place des études de droit dans l'espace universitaire, cet article sur licences de droit espère mettre en évidence le lien « formation-emploi » et réinscrire les variations des trajectoires étudiantes dans la différenciation des publics universitaires. En cela, cet objectif d'uniformité – qui prend appui sur les attendus définis comme nécessaires à la formation d'un « bon juriste » – fluctuerait d'après notre hypothèse selon la *socialisation scolaire* (Darmon, 2015 ; Darmon 2001) particulière de l'établissement ; et permettrait d'entrevoir au sein des formations une différenciation des *habitus* et des *carrières* des étudiants.

En croisant des données qualitatives – observations des premiers cycles, entretiens avec les enseignants-chercheurs, passation de questionnaires auprès des étudiants – et quantitatives – exploitations de la base Parcoursup 2018 et de SISE (2014-2018) – nous produirons dans une première partie une analyse de l'espace francilien des licences de droit à partir des sélections successives qui opèrent depuis l'orientation postbac jusque dans le premier cycle. Dans une seconde partie, nous chercherons à observer cet *effet établissement* au prisme des socialisations. Enfin, nous nous efforcerons de mettre en lumière derrière une certaine uniformité des licences de droit, que le sens donné à ces études, et les trajectoires qui en découlent, varient selon le profil socio-scolaire et l'établissement des étudiants.

1. Un espace post bac du droit socialement différencié

Si plusieurs sélections viennent répétitivement accentuer les variations des trajectoires étudiantes tout au long de leurs études, la première orientation dans l'enseignement supérieur est la première différenciation majeure en ce qu'elle conduit à répartir différents types de public dans l'espace concurrentiel des établissements.

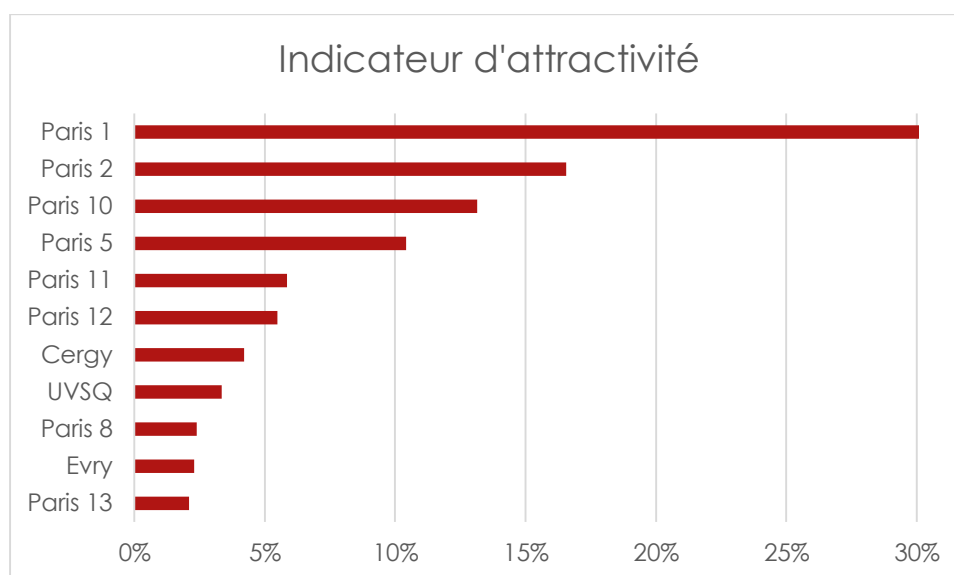
¹Nous pensons par exemple aux enjeux de la « carte scolaire » qui recouvrent ces différences institutionnelles telles que les stratégies d'offre de formation, ou le taux d'encadrement par exemple. La question de l'augmentation des capacités d'accueil des filières sous tension a été mise en avant dans le rapport de la cour des comptes proposant un premier bilan de la loi ORE en février 2020.

Or, dans ce même espace disciplinaire que forment les licences de droit, cette première orientation entraîne une distinction des établissements par leurs types de public dès le premier cycle – bien qu’officiellement non sélectif – grâce à la marge de manœuvre que tirent les établissements les plus attractifs face au déséquilibre offre/demande. Cette différenciation des publics venant s’ajouter aux critères de distinction symbolique et institutionnel en jeu dans le champ académique (Bourdieu, 1984) – critères comprenant aussi bien la localisation des établissements, les politiques d’établissement ou encore le fonctionnement des systèmes d’affectation à l’entrée en licence 1 – l’espace des formations voit se dessiner « des polarités symboliques entre universités » (Frouillou & Moulin, 2019). Bien que les licences de droit partagent un champ disciplinaire, elles se distinguent par le capital symbolique de l’établissement qui découle aussi bien de l’offre disciplinaire que de la part de chaque cycle d’études dans la population étudiante, ou encore de la position géographique de l’établissement ; auquel le type de public est imbriqué. A partir du traitement des données de la base Parcoursup 2018², plusieurs variables discriminantes ressortent.

Un premier indice de la différenciation entre les formations franciliennes tient à ce que l’on pourrait définir comme étant un indicateur d’attractivité. De cet indicateur – calculé à partir du nombre de demandes que reçoit une formation sur le total des demandes des L1 de droit franciliennes – les établissements tirent une capacité variable à « sélectionner » leur public. Si la sélection n’y est pas officielle, elle s’exerce par cette gestion des files d’attente. Dès lors qu’une demande étudiante est supérieure à l’offre de l’établissement, il en découle une nécessaire sélection des candidats conduisant à la capacité de « choisir » son public. Toutefois, ce rapport offre/demande est à nuancer, l’ordre des vœux étant méconnu, il ne conduit pas à distinguer les premiers choix et ne permet donc pas de mesurer le « choix » réel des étudiants. Cet indicateur d’attractivité nous permet de mesurer l’attraction de chaque licence de droit dans le paysage de l’offre francilienne. Cette variation de l’attraction des différentes formations apparaît significative pour illustrer ce qui distingue ou rapproche certaines formations (**graphique 1**). Si cet indicateur ne varie pas seulement en fonction de l’attractivité de la formation, mais dépend également de la capacité par exemple, il permet de mettre en évidence un certain lien entre les demandes et le capital symbolique des différents établissements. La licence de droit de Paris 1 représente à elle seule 30% des demandes franciliennes de L1, soit deux fois plus que Paris 2 qui est pourtant la « seconde » licence la plus attractive bien au-delà des 5% de Paris 12 (voir en annexe le nombre de demandes reçues par les formations franciliennes sur la plateforme Parcoursup en 2018 par type de bac et la part de chaque formation dans l’espace francilien).

² Cette base est développée par le MESRI-SIES. Les données utilisées sont celles recueillies à la clôture de la session, et le champ comporte « tout candidat ayant fait au moins un vœu confirmé sur la plate-forme ».

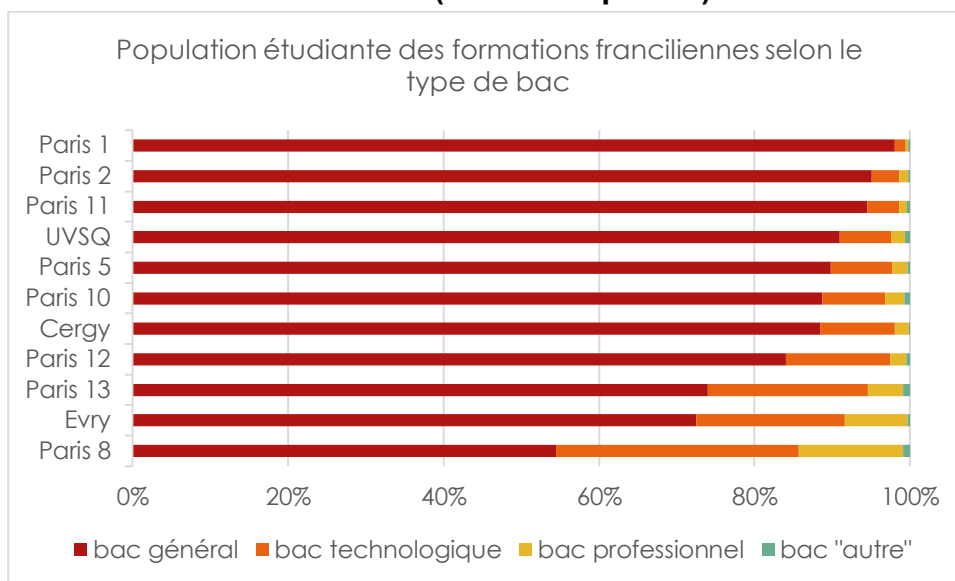
Graphique 1 : Rapport entre le nombre de demande de la formation sur le nombre de demandes des L1 de droit franciliennes (Parcoursup 2018, hors ICP et FLD)



Cela n'est pas sans rejoindre la typologie que nous développons dans notre enquête par questionnaire autour des variations de justification par les étudiants de leurs vœux (800 questionnaires ont pu être recueillis auprès de trois promotions de L1 franciliennes durant l'année scolaire 2019-2020, voir en annexe le nombre de demandes Parcoursup par licence). Certains étudiants expliquaient avoir choisi un nombre divers de formations en droit en Île-de-France, quand d'autres exprimaient avoir fait le choix de plusieurs disciplines dans un seul établissement.

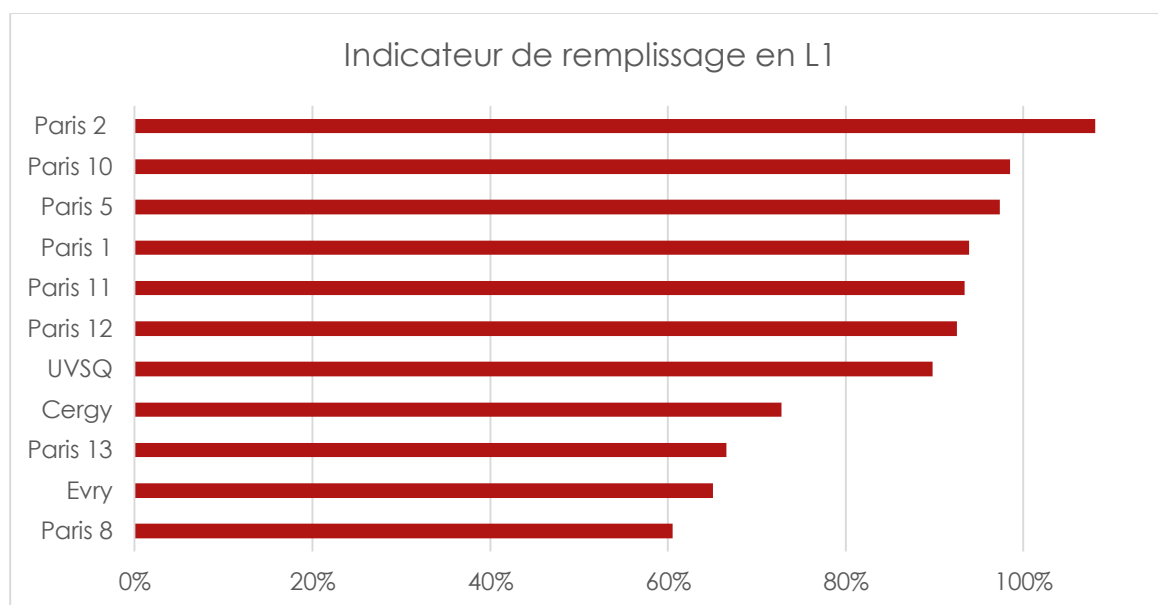
D'autre part, nous observons un *effet établissement* dans la polarisation des formations en droit franciliennes selon le type de bac de leur public étudiant (**graphique 2**). Le « type » de bac des inscrits est une des dimensions qui permet de l'illustrer par la différenciation qu'il exerce entre les différentes formations. Certaines sont presque exclusivement composées d'étudiants diplômés d'un bac général – comme c'est le cas de Paris 1 à 98% ou Paris 2 à 94% – quand d'autres sont composées d'étudiants diplômés de bac technologique à presque un tiers, comme c'est le cas de Paris 8 pour qui cette population représente 30% de sa population étudiante, et les diplômés de bac professionnel 13%. Si le bac technologique, par la filière STG, est le seul parcours à proposer un enseignement au droit dans les matières obligatoires, l'enseignement qui y est fait ne semble pas, d'après de nombreux enseignants, préparer au type de droit enseigné à l'université.

Graphique 2 : Population étudiante des formations franciliennes selon le type de bac (Parcoursup 2018)



Enfin, toutes les formations ne voient pas un équilibre entre leur offre de formation et leurs inscrits (**graphique 3**). En répartissant les différentes formations à partir d'un indicateur de remplissage – obtenu par le ratio inscriptions/capacités – nous mettons en évidence le type de sélectivité qui est exercé sur les candidatures étudiantes par les établissements. D'après les données de la base Parcoursup, à l'issue des trois phases en 2018, le nombre d'acceptations de Paris 2 dépassait ses capacités à 108%, contrairement à Evry et Paris 13 qui sous-remplissaient leur capacité à 65% et 67%.

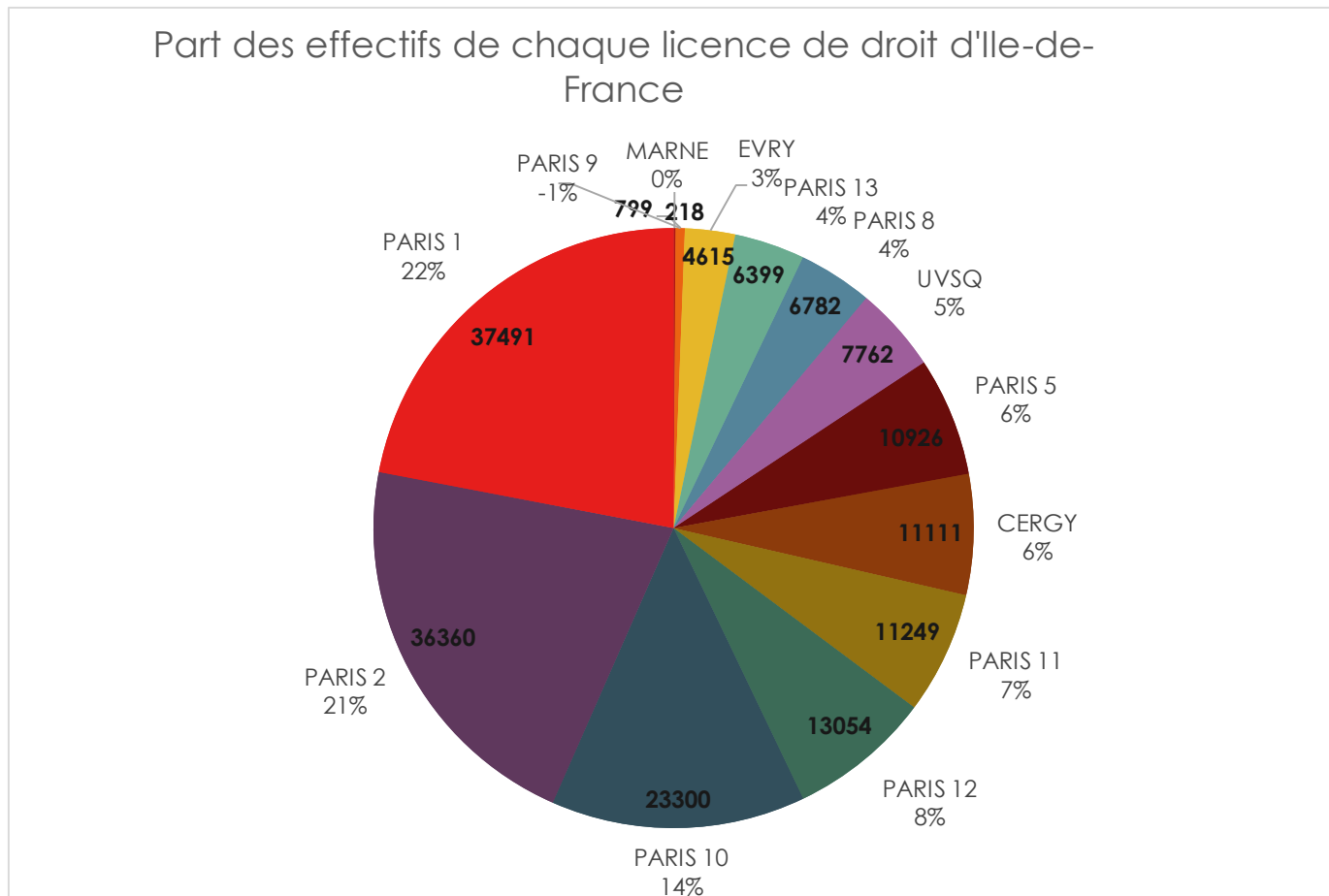
Graphique 3 : Indicateur de remplissage en L1 (Parcoursup 2018)



Face à cela, nous pouvons entrevoir que les problématiques liées aux filières dites « en tension » varient dans cet espace concurrentiel. L'orientation postbac des étudiants apparaît comme un premier mécanisme de polarisation de cet espace académique et disciplinaire. Les effectifs de chaque licence, représentant un facteur non négligeable de différenciation entre les différentes formations non

négligeable, sont à mettre en parallèle avec ses indicateurs pour resituer chaque formation dans l'espace francilien (**graphique 4**).

Graphique 4 : Part des effectifs de chaque licence de droit d'Ile-de-France (base SISE 2014-2018)



Ces diverses illustrations des différentes populations des formations de droit franciliennes peuvent être également observée à partir d'une analyse en composantes principales (ACP) réalisée à partir du nombre d'inscrits et du type de bac des inscrits (voir en annexe).

2. Comprendre les sélections successives au prisme des socialisations

Comme nous cherchons à l'avancer dans cet article, si cette répartition des publics est à l'origine d'une polarisation sociale des établissements, ce sont les sélections successives qui en découlent et qui s'expriment différemment en fonction du type de public, qui viennent renforcer ces distinctions. Or, les licences de droit ont la particularité de toutes comporter une importante sélection entre la première et la deuxième année, bien que cela soit variable entre les formations (voir en annexe le taux de passage des différentes formations franciliennes). Les observations des journées de rentrée que nous avons menées au sein de trois licences de droit franciliennes (que sont Paris 2, Paris 10 et Paris 12) ainsi qu'un terrain qualitatif plus large, laissent entrevoir des distinctions internes dans le *rapport au droit* et à la professionnalisation entre les trois licences. Nous chercherons à expliciter l'influence de la polarisation universitaire sur la construction différenciée des *habitus* et des *carrières* d'étudiants en licence de droit (Bouron, 2014).

Il ne s'agit pas seulement d'opposer une typologie entre les étudiants qui se situeraient au sein des formations du haut de la hiérarchie universitaire et disciplinaire avec ceux des formations du bas de cette hiérarchie, mais de croiser tout ce qui contribue à former différemment les *carrières* et les *habitus* de ces « apprentis juristes ». Autrement dit, ce n'est pas seulement la distinction entre des universités dominantes et des universités dominées ou la dichotomie entre des publics sélectionnés et des publics par défaut qui nous intéresse ici, mais c'est l'observation d'une seconde socialisation par l'institution que nous prenons pour objet. Plus les formations se situent en haut de cette hiérarchie plus les représentations des étudiants sur les études de droit (les motivations de chacun, le rôle et l'intérêt de ces études, etc.) semblent se retrouver en adéquation avec celles de leurs enseignants, et inversement ; plus les formations se situent en bas de la hiérarchie, et plus les aspirations des étudiants se retrouvent en décalage avec les projections des enseignants sur leur public étudiant. On entend ici par « projections des enseignants » d'une part comment ils se figurent les études de droit (compétences à acquérir, intérêts, débouchés, etc.), et d'autre part comment ils se figurent le public qu'ils reçoivent (ce qu'attendent les étudiants, leur parcours antérieur, leur niveau, etc.). C'est dans ce moment transitoire propre à ce rite d'initiation institutionnel (Bourdieu, 1982) qu'apparaissent les enjeux de la verbalisation d'une rupture entre un statut de lycéen passé, un état de néo-bachelier, et un statut d'étudiant à venir. En cela, ces journées possèdent ce pouvoir original de constituer un véritable rite de passage – entraînant de nouveaux statuts et de nouveaux rôles³ – dans la procédure d'entrée dans l'enseignement supérieur en tension entre ces deux extrémités. L'observation de ces journées de rentrée en septembre 2019 a ainsi permis d'entrevoir comment « les rôles institutionnalisés s'adressent à des catégories entières d'individus, sur lesquels ils exercent une influence *uniformisante* » (Rocheblave-Spenlé, 1962, p. 138).

Les scènes théâtralisées qui ont été observées lors des journées de rentrée des trois licences retenues expriment un rapport au droit différencié lié à la variabilité de leur positionnement dans le champ académique. La première institution, symboliquement et socialement en haut de la hiérarchie académique et disciplinaire se distinguait par exemple de la licence de banlieue moins valorisée symboliquement à travers sa propension à rassurer les étudiants vis-à-vis de leur réussite, contrairement à la cérémonie de la seconde construire autour d'un discours se voulant pragmatique voire fortement décourageant. Cette mise en œuvre de la fonction d'accueillir met ainsi en évidence une partie des représentations de « l'équipe pédagogique » et véhicule en négatif certaines stratégies d'influence envers leur public étudiant respectif.

Or, ce qui semble distinguer ces différentes manières d'accueillir tient à la prégnance dans les discours du *facteur risque* que comporterait un engagement dans les études de droit. Le souci de rassurer les étudiants, de les valoriser ou de les décourager, variait entre ces trois institutions. Cette variation révèle une première schématisation des représentations des capacités des étudiants par l'équipe pédagogique ; et plus la représentation est positive – notamment par une perception de la marge de manœuvre pour sélectionner son public – plus le discours est encourageant. A l'inverse, les formations peu sélectives font implicitement le *pari de l'échec* d'une part importante de leurs étudiants. Dès lors, la formation qui se perçoit en capacité de *choisir* son public étudiant développera un discours d'accueil encourageant et favorisant leur réussite. Ces discours se voyaient doublés d'une solennité renforcée par les tenues vestimentaires de plusieurs enseignants en costume d'exercice professionnel à Assas et à Créteil, et des tenues civiles à Nanterre.

Après une introduction autour de l'explication des connaissances de base et des méthodes d'apprentissage des cours, le discours tenu par le Doyen de l'université de Créteil a rappelé très tôt qu'il était « hors de question de faire preuve de bienveillance sur la délivrance de licence en trois ans permettant une entrée en master », rappelant ainsi que chacun devait « faire un examen de conscience » en se demandant « est-ce que le droit vous intéresse ? Puisqu'une raison de l'échec est que cela n'intéresse pas, alors si dès la première année cela vous semble être une corvée... », avant de poursuivre sur la paresse et la défaillance des étudiants et rappelant le « savoir-être » relevant de

³ Le concept de rôle est utilisé ici d'après la définition de Linton où le rôle d'un individu est effectif « quand il met en œuvre les droits et les devoirs qui constituent le statut », voir p. 138 dans Linton, Ralph, *The Study of Man: an Introduction*, New York, Appleton Century, 1936. Traduction française., *De l'homme*, Paris, Minuit, 1968.

l'impossibilité de venir suivre un cours en short ou en jean et sans cravate (face à un public dont les codes sociaux ne semblaient pas se rapprocher de ceux des classes dominantes recherchées). Si ce discours peut apparaître comme relevant d'une nécessaire vérité pour les pragmatiques, ou d'un discours de droite pour les militants de gauche, nous cherchons ici en dépit de ces points de vue d'observer ce que produisent ces discours en termes de projections sur l'avenir scolaire et professionnel (Truong, 2010). Cette modulation des discours de rentrée semble liée à une certaine idéologie enseignante basée sur une projection de la classe sociale de leur public.

A Nanterre, le discours de rentrée véhiculait des paroles se voulant rassurantes et portait sur la dimension politique du droit. L'accueil y était peu solennel, tant par les tenues vestimentaires que par l'humour que comportaient les présentations, ou encore du fait de l'invitation sur l'estrade des associations étudiantes festives et politiques (UNEF). Si les paroles tenues à Nanterre avaient présenté un panel divers de professions, souvent à travers leur utilité sociale, la description des projections professionnelles à Assas était réalisée à partir d'une argumentation fondée sur une valorisation à la fois économique « quand vous sortez d'Assas à 95 voire 100% vous êtes insérés dans le monde professionnel, avec 3000 euros en salaire médian. » et internationale au sujet des horizons des possibles. Plus qu'encourageant, le discours tenu était valorisant. Après avoir rappelé que les étudiants entraient dans « une grande maison qui a une histoire », un des enseignants rappela qu'il fallait « vite se mettre dans le bain, commencer bien l'année, réussir, avec l'objectif de passer en L2, de réussir, puis en L3 », ou encore que « vous avez pratiquement tous une mention, on va vous monter au maximum et ne pas se baisser à votre niveau. C'est tout à fait faisable de réussir sa première année de droit, c'est facile si vous faites ce qu'il faut ». Le sujet du travail scolaire était présenté de façon exigeante mais non comme cela était le cas à Créteil : « C'est le manque d'investissement, si vous travaillez correctement il n'y a pas de raison que ça ne fonctionne pas, très sincèrement ». Parallèlement, si à Créteil le fait de ne pas savoir pourquoi on étudiait le droit semblait être un indicateur qu'il valait mieux ne pas perdre son temps sans « passion » pour le droit, ce doute était normalisé à Assas : « Vos raisons d'être ici sont diverses, parfois familiales, ce n'est pas grave de ne pas savoir pourquoi vous vous êtes engagés. Généralement c'est en troisième ou deuxième année qu'on commence à avoir une vague idée. Moi-même je l'ai su en troisième année. N'abandonnez pas même si vous avez une seule vague idée, la première année ce n'est que les fondamentaux ».

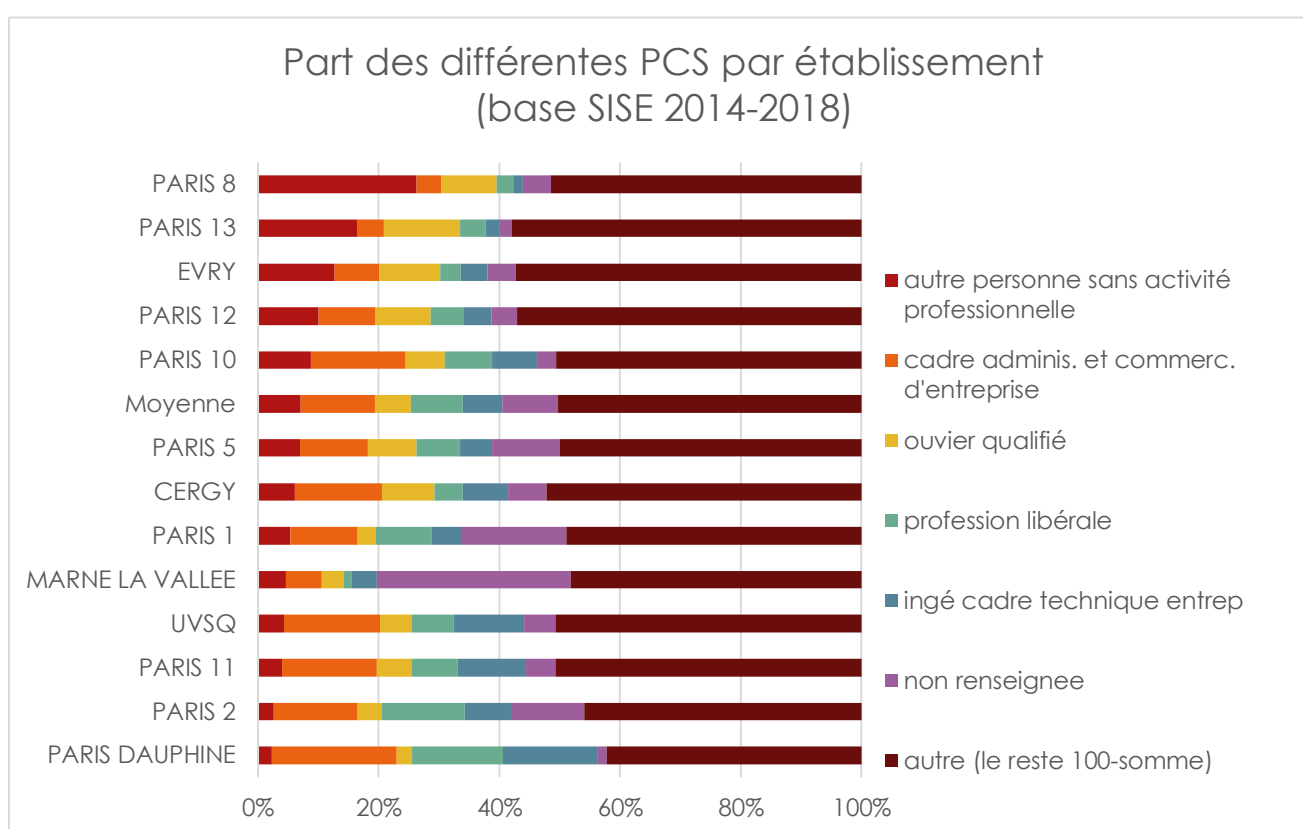
Par ces observations, nous pouvons esquisser une ébauche de la différenciation du *rapport au droit* que nous souhaitons analyser. Les variables de rapport au droit, de représentations de son public étudiant, et de rapport à l'horizon des possibles scolaires et professionnels, se révèlent donc utiles pour situer ces différentes formations universitaires par un continuum liant les représentations des enseignants aux aspirations des étudiants. Cette différenciation des discours d'accueil – par un continuum entre découragement et valorisation – qui en ressort rejoint la rhétorique de « gestion des risques » de Robert Castel (Castel, 1981) adaptée à la gestion des bacheliers notamment par Bodin et Orange dans leur analyse de Parcoursup (Bodin & Orange, 2019). La valorisation des étudiants observée à Assas – institution valorisée symboliquement, et qui sélectionne, d'une part par son rapport capacité/nombre de demandes en excédent évident, d'autre part par ses doubles licences sélectives hors Parcoursup – contraste avec l'incitation à l'autosélection à Créteil. On retrouve dans cette mise en avant de l'autosélection le ciblage de populations le plus à même d'échouer, qui dans le discours tenu à Créteil prenant appui sur une argumentation faisant revenir sans cesse l'idée que les bacheliers scientifiques avec une mention très bien réussiraient leur année. Tandis que le discours tenu à Assas évoquait non pas la validation comme une éventualité mais comme une certitude.

Face à cette anticipation, favorable ou défavorable, présente dans les discours des journées de rentrée, nous proposons de mettre en parallèle l'analyse de la différenciation du rapport au droit et à la professionnalisation entre ces trois établissements avec les caractéristiques sociales et scolaires du public étudiant. Ces caractéristiques étant plutôt bien connues des enseignants-chercheurs, mais restant très schématiques, il nous semblait pertinent de tester les représentations de ces enseignants au regard du terrain. Prêdisposés à réussir davantage leurs études – par leurs caractéristiques sociales et scolaires, par le capital académique de leur institution et de leurs enseignants, les étudiants des deux institutions dominantes et intermédiaire voient cette tendance se confirmer par une *socialisation de*

renforcement (Darmon, 2006) propre à leur institution dominante. Par conséquent, ces journées mettent en évidence, d'une part une différenciation des représentations des enseignants vis-à-vis de leur public entre les trois formations, et d'autre part la dimension endogène de cette socialisation différenciée qui s'appuie sur des différences sociales dont elle découle et qui contribue ensuite à les renforcer.

La représentation graphique de la part des PCS dans chaque formation réalisée à partir des données exhaustives de la base SISE entre 2014 et 2018 illustre cette polarisation sociale des formations. Afin de regrouper l'éclatement des PCS de la base SISE nous avons choisi de retenir quelques PCS afin de donner une première idée du recrutement social des différents établissements. Comme nous pouvons l'observer, Dauphine et Paris 2 se démarquent par la concentration d'étudiants dont le parent 1 provient d'une profession libérale ou ingénieur (**graphique 5**). Le recrutement social de Paris 10 apparaît mixte, celui de Paris 12 plus populaire, et celui de Paris 2 socialement élevé. L'importance de la part « non renseignée » à Paris 1 notamment s'explique en partie par la part d'étudiants étrangers.

Graphique 5 : Part des différentes PCS par établissement (base SISE 2014-2018)



Or, comme différents travaux ont pu le montrer, l'influence de la PCS du parent référent sur les choix des filières dans l'enseignement supérieur est significative ; comme a pu notamment l'analyser Duru-Bellat sur le droit : « à ce niveau 'final' des scolarités, l'origine sociale, en grande partie absorbée par la valeur scolaire accumulée, exerce une influence nette non plus sur la réussite stricto sensu mais essentiellement sur les choix » (Duru-Bellat, 2002).

Par ce croisement des données quantitatives et qualitatives, nous nous sommes efforcés d'une part d'analyser les sélections successives en jeu dans l'espace concurrentiel des licences de droit franciliennes, et d'autre part de mettre en perspective le degré de l'effet établissement dans la socialisation des étudiants de cette discipline. Les différentes spécificités des études de droit nous paraissaient pertinentes pour étudier ce lien entre la formation et l'emploi ; spécificités selon lesquelles ces études conduisent indépendamment de l'établissement, à ce que les étudiants se définissent

davantage comme des apprentis juristes que leurs homologues de sciences humaines et sociales, dont les étudiants ne se définissent que très peu comme sociologues par exemple (Aziz, 2011). Les filières universitaires représentant la formation majoritaire des juristes, les différentes licences se retrouvent concurrentes mais dans un espace autonome qui n'est que très peu concurrencé par des formations extérieures. Cette polarisation sociale des formations semble faire écho à la différenciation des journées de rentrée vis-à-vis du rapport au droit, et des socialisations ; de renforcement dans les institutions dominantes, de conversion dans les institutions dominées (comme peut l'illustrer le discours sur les tenues vestimentaires).

Cela n'est pas sans lien avec la « confiance des étudiants » dans leur capacité à réussir leurs études, qui se voit ou bien renforcée ou bien convertie par les différentes étapes de socialisation. L'enquête par questionnaire (menée auprès de 800 étudiants des trois licences) reflète cela où la part d'étudiants confiants dans les deux institutions dominantes est plus de deux fois supérieure à celle de l'institution dominée.

3. Trajectoires universitaires, entre *effet bac* et *effet établissement*

Dans cet espace concurrentiel des licences de droit franciliennes, dans lequel se jouent ces socialisations – scolaire et professionnelle – différenciées, varie donc le *sens donné* aux études de droit tant pour les étudiants que pour les enseignants-chercheurs. Or, cette discipline, par son imbrication entre une dimension académique et dimension professionnalisante, n'est pas indépendante de la « logique de compétences »⁴ propre à l'hypothèse adéquationniste ; et conduit à construire différentes « identités professionnelles » (Bouron, 2014) dans la carrière des étudiants juristes. Cette prégnance de l'hypothèse adéquationniste est notamment visible dans les rapports du conseil national du droit (CND), instance rassemblant les institutions représentatives à la fois des métiers et de l'enseignement supérieur en droit, dans lesquels la féminisation des professions juridiques est présentée comme devant être maîtrisée par diverses politiques pour maîtriser l'orientation dans l'enseignement supérieur⁵. Si ce rapport entre la formation et l'emploi apparaît central dans la définition et les représentations des licences de droit, il ne semble pas uniforme partout, ni pour tous, et influence différemment les trajectoires étudiantes.

Cette co-construction du projet professionnel des étudiants, en tension entre le contexte institutionnel – dont découlent les représentations des enseignants – et le profil sociologique du public, dessine les fondements de l'analyse de cette polarisation des trajectoires étudiantes que nous avançons. Plusieurs travaux en sociologie de l'éducation ont mis en évidence que le choix du droit comme filière universitaire constituait un placement disciplinaire (Frouillou, 2015), et nous chercherons à compléter ces analyses en illustrant les différenciations selon les établissements ; différenciations qui s'accroissent entre les cycles (voir en annexe **l'analyse de séquences n°1**). Partant des 800 questionnaires recueillis auprès des étudiants (125 questionnaires ont pu être récoltés à Créteil, 343 à Assas, et 351 à Nanterre) nous chercherons à identifier les lignes de clivages permettant d'élaborer une typologie du rapport au droit des étudiants, et dans un second temps, nous vérifierons si certains de ces profils laissent entrevoir un *effet établissement* en termes de trajectoires. Notre enquête par questionnaire réalisée dans trois licences de droit franciliennes nous permet d'entrevoir cette tension entre les deux dimensions des licences de droit, généraliste et professionnalisante.

⁴ D'après les termes de l'appel à communication des 26es journées du longitudinal.

⁵ Conseil national du droit, « Attractivité et mixité des études et des professions du droit », rapport aux ministres de la justice et de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation, 2019.

Taux de captation

	Paris 2	Paris 10	Paris 12
Nombre d'enquêtés	338	340	124
Nombre d'étudiants de la licence (base parcoursup 2018-2019)	1738	1354	980
Taux de captation (en %)	19%	25%	13%

Typologie du rapport au droit des étudiants dans les trois licences franciliennes

	Paris 2	Paris 10	Paris 12
Part des étudiants de licence 1 au lycée l'année n-1	85,8%	79,3%	60%
Part des étudiants dont le droit était le premier vœu de ceux effectués en 2019 sur Parcoursup	80,9%	86%	96%
Part des étudiants dont une ou plusieurs personnes de l'entourage familial exerce une profession juridique	40,3%	29,4%	31,2%
Part des étudiants dont un des parents exerce une profession juridique	24%	22,2%	19%
Part des étudiants qui indique avoir inscrit cette licence dans leurs vœux par attrait pour les disciplines juridiques et pour répondre à un projet professionnel (QCM)	52,6%	52,8%	58,6%
Part des étudiants qui indique avoir inscrit cette licence dans leurs vœux pour sa position géographique (QCM)	25,5%	39,4%	57,8%
Part des étudiants qui indique avoir inscrit cette licence dans leurs vœux pour la qualité de l'enseignement (QCM)	86,7%	56%	39,8%
Part des étudiants qui indique avoir inscrit cette licence dans leurs vœux pour la réputation de l'université (QCM)	88,4%	44,3%	27,3%

D'abord, le rapport au droit dépend du parcours précédent l'accès à l'enseignement supérieur. Pour une majorité d'étudiants, la licence de droit est une expérience universitaire, qui choisie ou non, est la première après le lycée. Or, cela n'est pas vrai partout, et si c'est le cas de 85% des étudiants d'Assas et de 79% des étudiants de Nanterre, cela est vrai pour 60% des étudiants de Créteil (voir tableau ci-

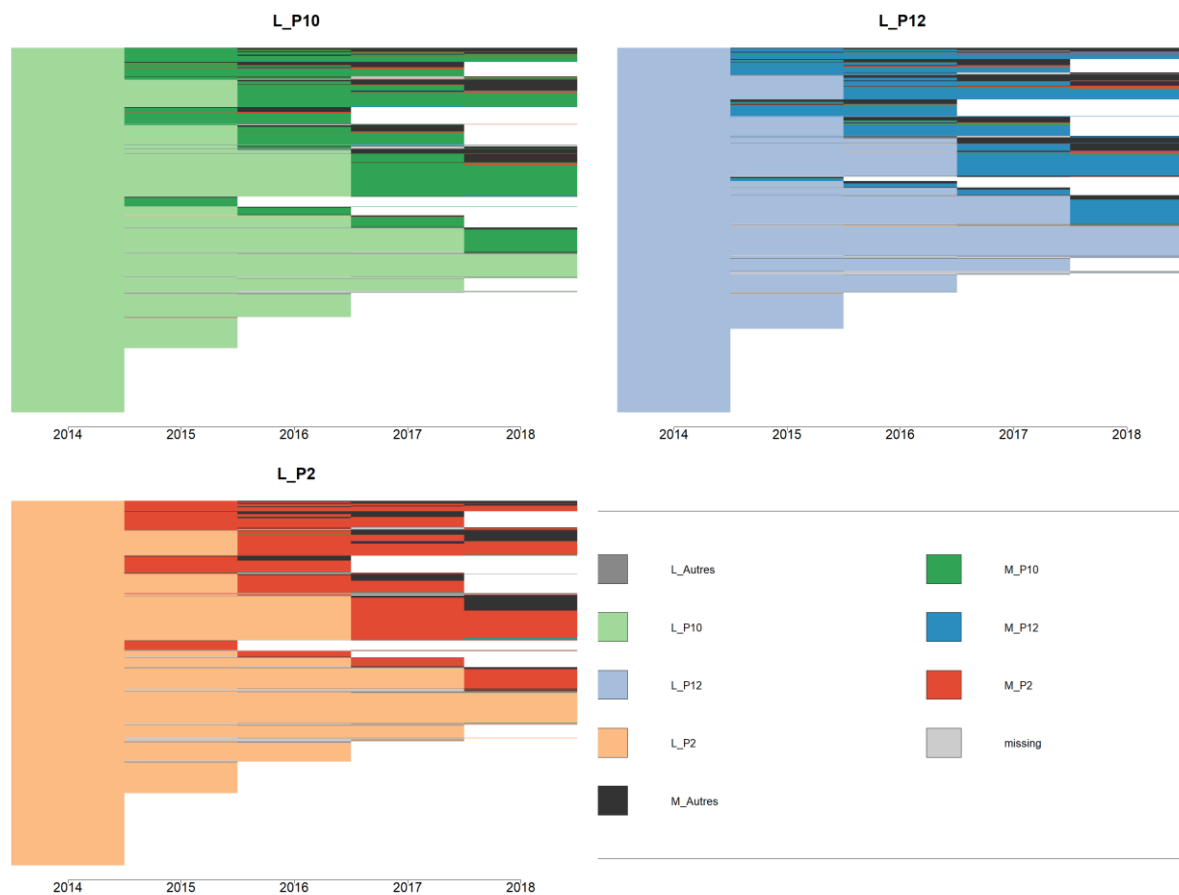
dessus). Cet écart comprend les réorientations dans l'enseignement supérieur, mais également les redoublants au sein de la même licence (toutefois inférieure à 40%). Or, si dans les trois licences, la part d'étudiants justifiant leur orientation à la fois par un attrait pour les disciplines juridiques et par projet professionnel est supérieure à 50%, ces trois publics se distinguent par le critère géographique bien plus prégnant à Créteil ; et inversement pour le critère de la qualité de l'enseignement et celui de réputation de l'université.

Ensuite, l'analyse de la liste déclarée des vœux déposés sur Parcoursup met en lumière que double dimension, académique et professionnelle, centrale dans les licences de droit se retrouve également dans les représentations des étudiants. En questionnant ces étudiants autour des justifications de leur choix de suivre des études de droit ce sont donc deux types de justifications qui ressortent en majorité : d'abord les étudiants souhaitent poursuivre un projet professionnel bien identifié (avocat, magistrat, notaire, notamment), et/ou aimeraient suivre des études offrant une connaissance sur le monde large et utile. L'analyse des vœux Parcoursup des étudiants de Paris 2 dont le droit n'était pas le premier vœu, part non-négligeable dans notre échantillon, exprime que le droit n'est pas tant un choix disciplinaire qu'un choix de placement, face au fort taux de sélectivité de ces premiers vœux et dont la discipline juridique n'est pas si centrale. En effet, les premiers vœux non obtenus des étudiants de Paris 2 concernaient en majorité Sciences Po, diverses CPGE, et des doubles licences. A l'inverse, ceux des étudiants de Créteil comprenaient des licences de droit parisiennes, ou bien des filières sélectives professionnalisantes (DUT et BTS), exprimant un public plus mixte faisait écho à l'analyse selon laquelle « on peut faire l'hypothèse que la petite élite culturelle de ce territoire populaire, plus au fait des niveaux de prestige et de valeur des formations et des établissements, va plutôt rechercher une université hors secteur ou une formation sélective » (Nicourd & al., 2011).

En cela, les études de droit occupent une place particulière dans l'espace des formations universitaires en ce qu'elles semblent se rapprocher des disciplines scientifiques par les justifications en termes de débouchés professionnels (Delès, 2017), ce qui n'est évidemment pas sans lien avec le profil social de leurs étudiants. Si le rapport au droit, voire les projections professionnelles, apparaissent polarisées entre les différentes licences, elles semblent s'harmoniser au sein d'une même licence au fil du parcours. L'analyse des trajectoires étudiant, notamment par une analyse de séquences, est un outil qui se révèle utile pour confronter les rapports au droit analysés précédemment aux trajectoires effectives des étudiants en licence de droit des trois établissements retenus (Moulin, 2014). Or, les différenciations que nous avons évoquées plus haut, notamment à partir de données qualitatives, se retrouve également dans cette analyse de trajectoires : les différenciations entre les trajectoires des étudiants en droit appariassent en fonction de l'établissement, et s'accroissent entre les cycles.

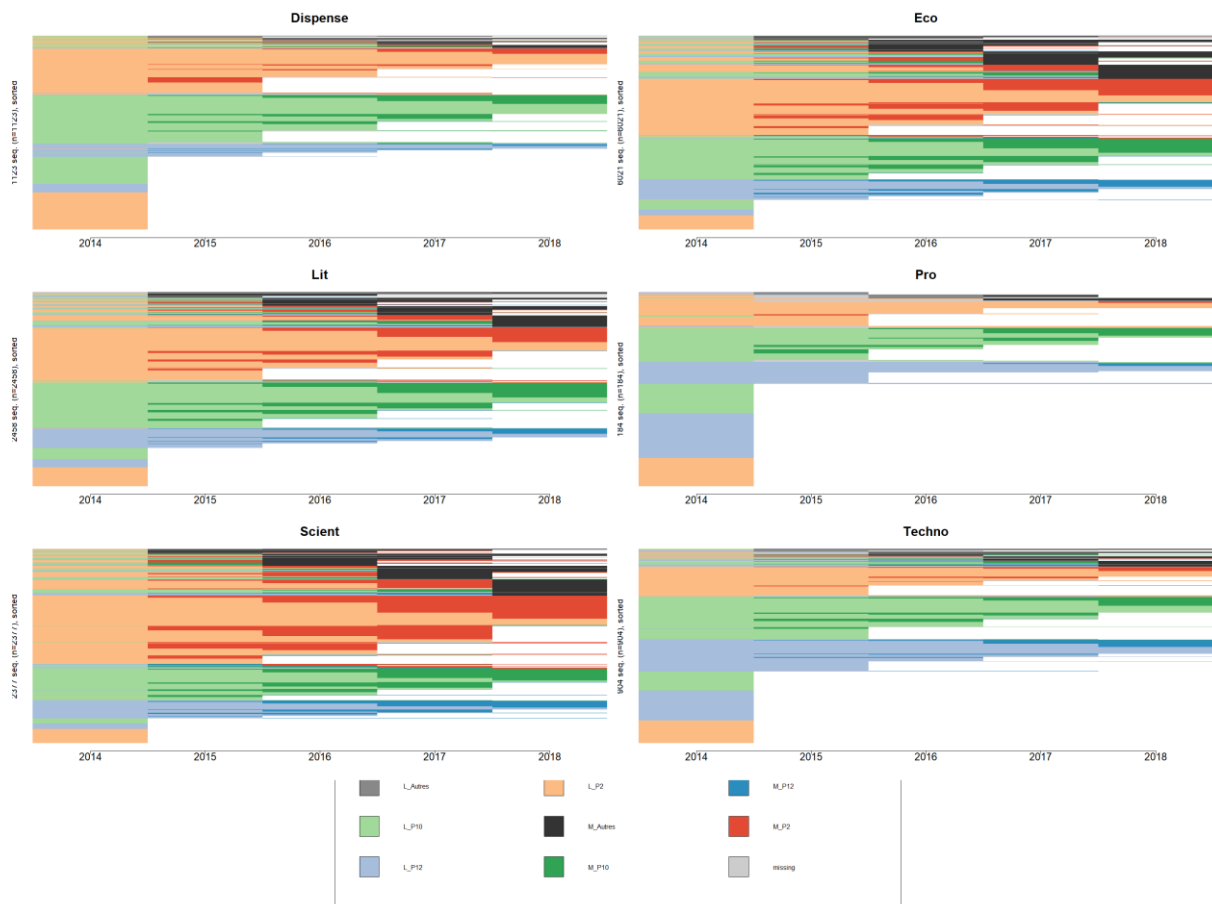
Le traitement à partir de classes comprenant à la fois le cycle et l'établissement permet d'observer sur un temps long cette analyse différenciée des trajectoires (**analyse de séquences n°1**). Quel que soit l'établissement, les trajectoires étudiantes en licence s'effectuent tout au long du cycle dans l'établissement d'origine : les trois couleurs de licences – vert clair pour les 4509 trajectoires de Nanterre, bleu clair pour les 2475 trajectoires de Créteil, orange pour les 6083 trajectoires d'Assas – apparaissent unifiées sauf quelques rares exceptions. Le cycle de master est quant à lui plus hétérogène et laisse entrevoir des changements d'établissements entre le premier cycle et le second cycle, notamment entre le M1 et le M2. Assas se différencie par des trajectoires qui apparaissent plus localisées que les deux autres établissements, notamment en M1, et des changements d'établissements majoritairement en deuxième année de master vers des établissements extérieurs au terrain (catégorie « autres », couleur noire). Si les trajectoires d'Assas semblent s'effectuer localement (rouge clair puis rouge foncé), et en M2 dans d'autres établissements extérieurs au terrain, il apparaît que des masters d'Assas sont suivis par des étudiants originaires de Nanterre et de Créteil.

SA n°1 : Analyse de séquences par établissement d'origine des étudiants entre de la licence au master (2014-2018)



Croiser le type de bac à ces trajectoires universitaires met en lumière les variations en termes de durée.

SA n°2 : Analyse de séquences par établissement d'origine et type de bac des étudiants entre de la licence au master (2014-2018)



D'abord, il apparaît à nouveau la différenciation du type de public entre les établissements, la couleur orange des étudiants en licence d'Assas étant faiblement présente sur les trajectoires de bac professionnel (**analyse de séquences n°2**), ce qui n'est pas le cas de Créteil (bleu ciel). Ensuite, nous pouvons entrevoir également ici à quel point la poursuite en master n'est pas la norme de certains bacs, notamment professionnel et technologique. Or, parmi ces étudiants de licence bacheliers technologiques, nous pouvons observer que s'ils sont plus nombreux à Créteil (bleu) aucun ne poursuivent leurs études, où ce sont ceux de Nanterre, bien que moins nombreux, qui poursuivent en master (vert clair puis vert foncé). Comment comprendre que ces bacheliers titulaires d'un même bac, en licence de droit, ne poursuivent pas en master de la même manière entre ces deux établissements ? Le prisme des socialisations, et *l'effet établissement* qu'elles comportent, sont un premier élément de réponse.

Conclusion

L'objectif de cet article était de mettre en évidence la différenciation des carrières d'étudiants en de droit au regard de trois processus : la polarisation socio-scolaire des formations de premier cycle universitaire d'Ile-de-France, à partir d'un *effet bac* et de notamment de la hiérarchie symbolique de l'espace disciplinaire, puis le rapport entre les représentations des enseignants vis-à-vis de leur public et les premières aspirations professionnelles de ces étudiants, qui participent à construire des horizons des possibles différenciés, et enfin l'analyse empirique de trajectoires étudiantes à partir de cet variable *d'effet établissement*.

En considérant ces mécanismes, nous avons cherché à mettre en évidence les formes successives et variées de sélections, depuis l'orientation post bac jusqu'aux formes de socialisations qui s'exercent

différemment selon les institutions. Au croisement d'une analyse qualitative et quantitative, les imaginaires autour du droit, définis ici par les aspirations des étudiants et les représentations des enseignants, et les trajectoires étudiantes ont été réinscrits dans les différents mécanismes de cet espace disciplinaire qui impliquent des *rappports au droit* variés et influencent la manière d'envisager ses études de droit tant académiquement que professionnellement.

Etudier ces différenciations au regard des trajectoires étudiantes nous a permis de visibiliser l'importance de la première orientation dans l'enseignement supérieur en tant que première étape de distinction, mais de visibiliser aussi les sélections successives qui en découlent et s'expriment dans les étapes qui jalonnent ces trajectoires.

Autrement dit, si l'orientation par les plateformes répartit les différents publics dans les établissements, nous nous sommes proposé d'étudier également ce qui renforce ces distinctions, c'est-à-dire les variations des expériences étudiantes, à travers les notions de *rappport au droit*, de *rappport aux études*, voire de la constitution d'un « esprit de corps » (Bourdieu, 1989).

Bibliographie

Jellab, A. (2011), « La socialisation universitaire des étudiants », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 115-142.

Beaud, O. & Vatin, F. (2018), « Parcoursup : la loi en pratique », *Commentaire*, 911-924.

Biland, E. & Israël, L. (2011), « À l'école du droit. Les apports de la méthode ethnographique à l'analyse de l'enseignement du droit », *Les cahiers de droit*, 52 (3-4), 619-658.

Blanchard, M. & Cayouette-Remblière, J. (2011), « Penser les choix scolaires », *Revue française de pédagogie*, 175, 5-14.

Blanchard, M., Orange S. & Pierrel, A. (2017), « La noblesse scientifique », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, pp.68-85.

Bodin, R. & Orange, S. (2019), « La gestion des risques scolaires. « Avec Parcoursup, je ne serais peut-être pas là », *Sociologie*, vol. 10, no. 2, 217-224.

Bourdieu, P. (1982), « Les rites comme actes d'institution », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 58-63.

Bourdieu, P. (1984), *Homo academicus*, éd. de Minuit, 304 p.

Bourdieu, P. (1989), *La Noblesse d'État*, Paris, Minuit, coll. « Le sens commun ».

Bouron, S. (2014), *Apprendre à penser comme un journaliste. Construction sociale des catégories de connaissances professionnelles et division du travail journalistique*, thèse de sociologie.

Castel, R. (1981), *La gestion des risques : de l'anti-psychiatrie à l'après-psychanalyse*, Editions de Minuit, 227 p.

Chauvel, S. & Huguée, C. (2019), « Enseignement supérieur : l'art et les manières de sélectionner », *Sociologie*, N° 2, vol. 10.

Cousin, O. (1996), « Construction et évaluation de l'effet établissement : le travail des collèges », *Revue française de pédagogie*, volume 115, 59-75.

Darmon, M. (2001), « La socialisation, entre famille et école. Observation d'une classe de première année de maternelle », *Sociétés & Représentations*, no. 1, 2001, 515-538.

Darmon, M. (2006), *La socialisation*, Paris, Armand Colin.

Darmon, M. (2015), *Classes préparatoires. La fabrique d'une jeunesse dominante*. La Découverte.

Delès, R. (2017) « Les deux régimes d'études de l'enseignement supérieur français », *Revue européenne des sciences sociales*, vol. 55-1, no. 1, 213-233.

Di Maggio, P. Powell & W. (1983), «The Iron Cage Revisited: Institutional Isomorphism and Collective Rationality in Organizational Fields », *American Sociological Review*, n°48, 147-160.

Duru-Bellat, M. (2002), « Chapitre IV. Secondaire et supérieur : passif scolaire et anticipations sociales », *Les inégalités sociales à l'école. Genèse et mythes*, dir. Duru-Bellat Marie. Presses Universitaires de France, 71-94.

Espeland, Wendy. & Sauder, M. (2016) *Engines of Anxiety: Academic Rankings, Reputation, and Accountability*, Russell Sage Foundation.

Frouillou, L. (2017), *Ségrégations universitaires en Île-de-France. Inégalités d'accès et trajectoires étudiantes*, La Documentation Française.

Frouillou, L. Pin, C. & Van Zanten, A. (2019), « Le rôle des instruments dans la sélection des bacheliers dans l'enseignement supérieur », *Sociologie*.

Frouillou, L. & Moulin, L. (2019), « Les trajectoires socialement et spatialement différenciées des étudiants franciliens », *Formation emploi*, vol. 145, no. 1, 7-28.

Harari-Kermadec, H. (2019), *Le classement de Shanghai. L'université marchandisée*, Le Bord de l'eau, 168 p.

Harari-Kermadec, H. & Moulin, L. (2015), « Postface : De la mise en concurrence à la mise en marché de l'enseignement supérieur », *Formation emploi*, vol. 132, no. 4, 91-103.

Israël, L. & Vanneuville, R. (2014), « Enquêter sur la formation au droit en France. L'exemple des formations extra-universitaires », *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, vol. volume 72, no. 1, pp. 141-162.

Latour, B. (2002), *La fabrique du droit : une ethnographie du Conseil d'Etat*. Paris: La Découverte,.

Lemistre, P. & Ménard, B. (2019), « Analysis of the Trajectories of Science Graduates: Applying Bourdieu and Sen », *British Journal of Sociology of Education*, vol. 40, issue 7, pp. 953-969.

Linton, R. (1968), *The Study of Man: an Introduction*, New York, Appleton Century, 1936. Traduction française., *De l'homme*, Paris, Minuit.

Mertz, E. (2007), *The Language of Law School: Learning to «Think Like a Lawyer »*, New York: Oxford University Press.

Millet, M. (2003), *Les étudiants et le travail universitaire*, PUL.

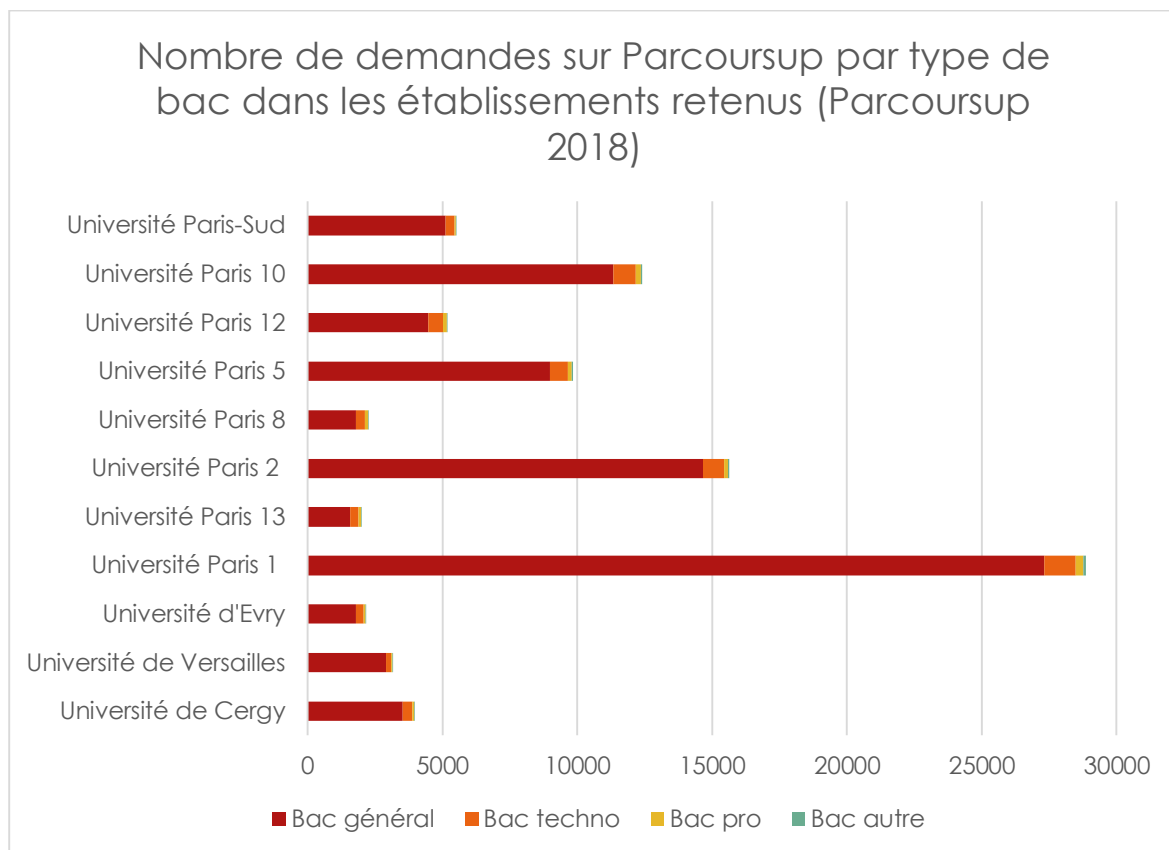
Moulin, L. (2014), *Frais d'inscription dans l'enseignement supérieur : enjeux, limites et perspectives. Economies et finances*, Université Paris-Nord - Paris XIII.

Nicourd, S., Samuel, O. & Vilter, S. (2011), « Les inégalités territoriales à l'université : effets sur les parcours des étudiants d'origine populaire », *Revue française de pédagogie*, vol. 176, no. 3, 27-40.

Truong, F. (2010), « Enseigner Pierre Bourdieu dans le 9-3 : ce que parler veut dire », *Socio-logos*.

Annexes

Graphique 1 : Nombre de demandes sur Parcoursup par type de bac dans les établissements retenus (Parcoursup 2018)



Graphique 2 : Recrutement géographique des licences de droit d’île de France (base SISE 2014-2018)

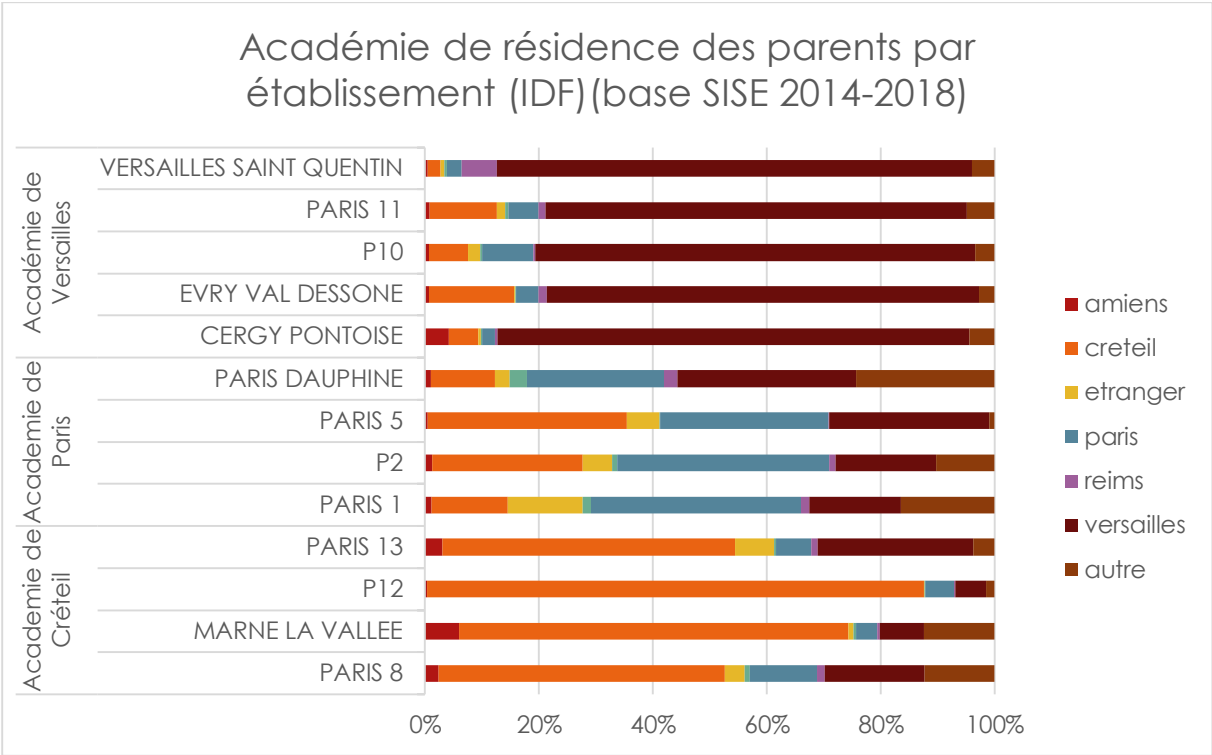


Figure 3 : ACP de la population des formations de droit franciliennes

Individuals factor map (PCA)

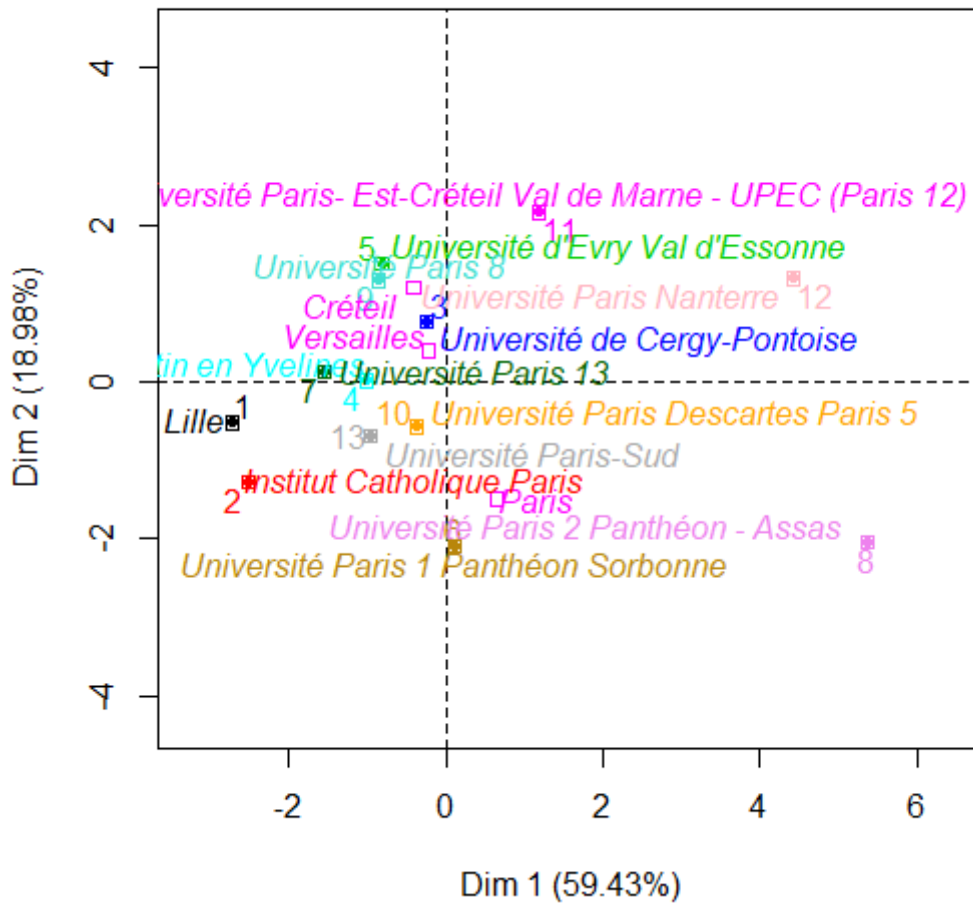
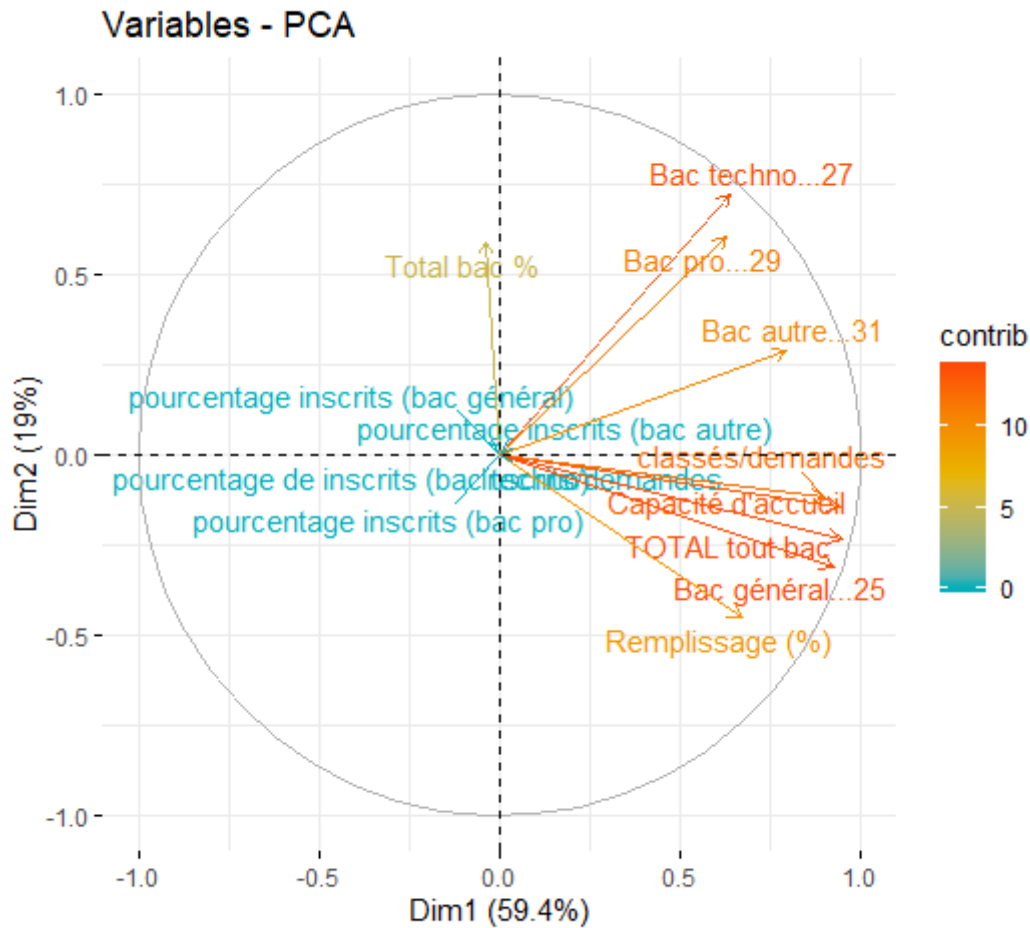


Figure 4 : Variables contributives des axes de l'ACP de la population des formations de droit franciliennes



Nous pouvons observer sur cette ACP le cluster composé à droite par Nanterre et Paris 2, et un autre d'universités de « banlieue » regroupant, Cergy, Evry et Paris 8. A l'extrémité gauche du graphique, appariassent les deux facultés privées exclues de l'analyse jusque-là par leur statut spécifique, que sont l'Institut Catholique Paris et la Faculté Libre de Droit Paris - Institut Catholique de Lille.

Passage en L2 en 1 an des néo-bacheliers inscrits en licence de droit, sciences politiques
(2017-2018)

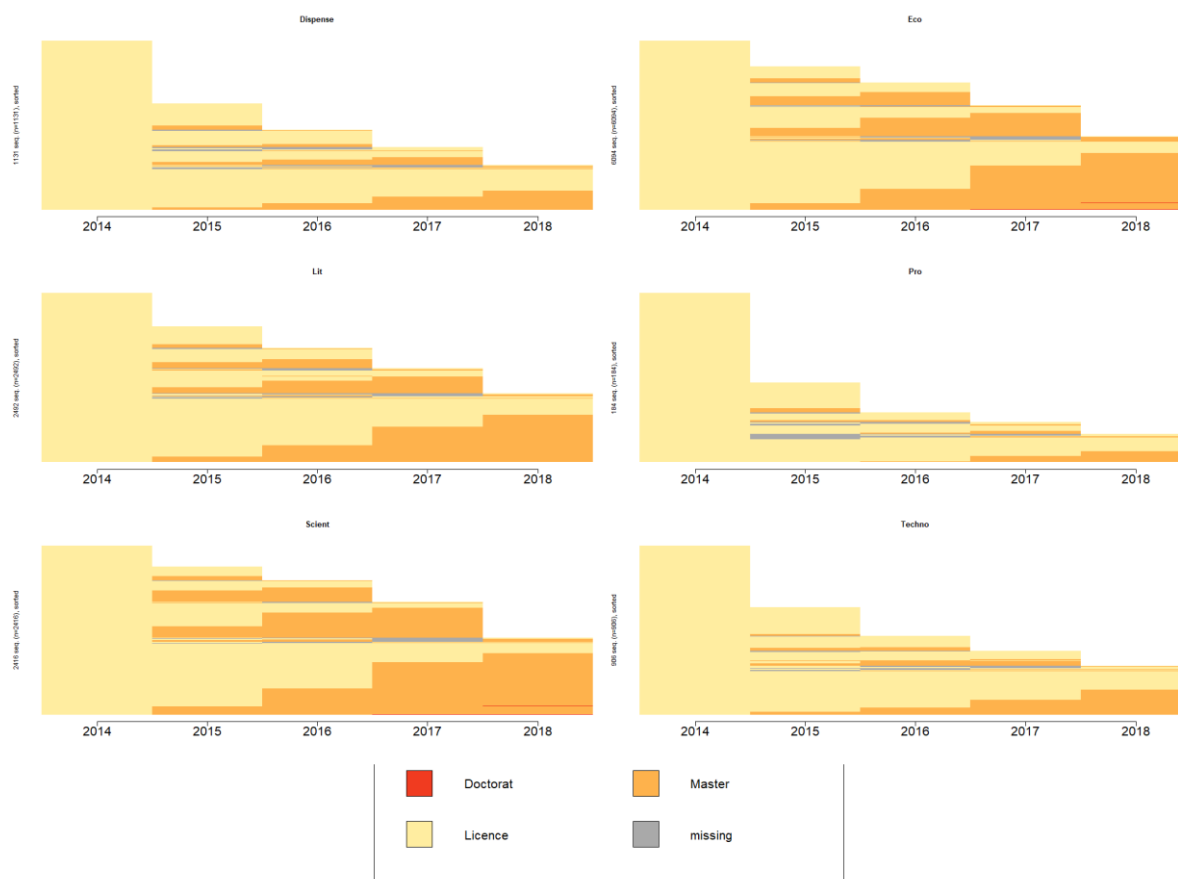
Etablissement en L1	Inscrits en L1	Passage en L2	Taux de passage en L2
Ensemble des inscriptions principales	32177	13557	42,1
Paris 13	288	70	24,3
Paris 8	303	84	27,7
Evry	305	86	28,2
Cergy	575	184	32
Paris 12	795	337	42,4
UVSQ	439	198	45,1
Paris 11	466	222	47,6
Paris 5	473	227	48
Paris 2	1496	792	52,9
Paris 1	905	525	58
Paris 10	1072	710	66,2

Champ : Universités-établissements assimilés, France entière hors Nouvelle Calédonie et Antilles

Source : MESRI-SIES (enquête SISE), décembre 2019.

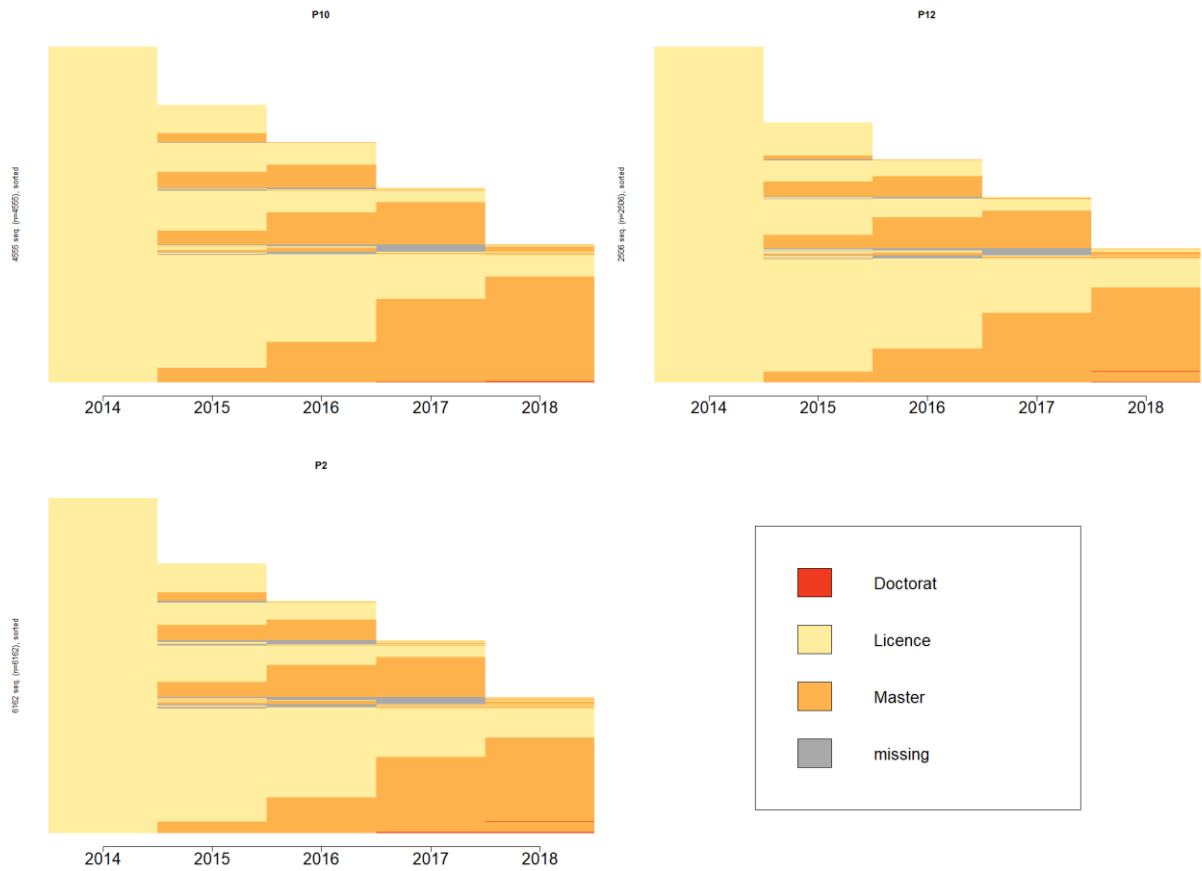
Nous présentons ces données, dernières accessibles en date, mais qui ne concernent pas Parcoursup mise en place l'année suivante.

SA n°1 : Analyse de séquences par type de bac des étudiants en licence en 2014 dans un des trois établissements retenus



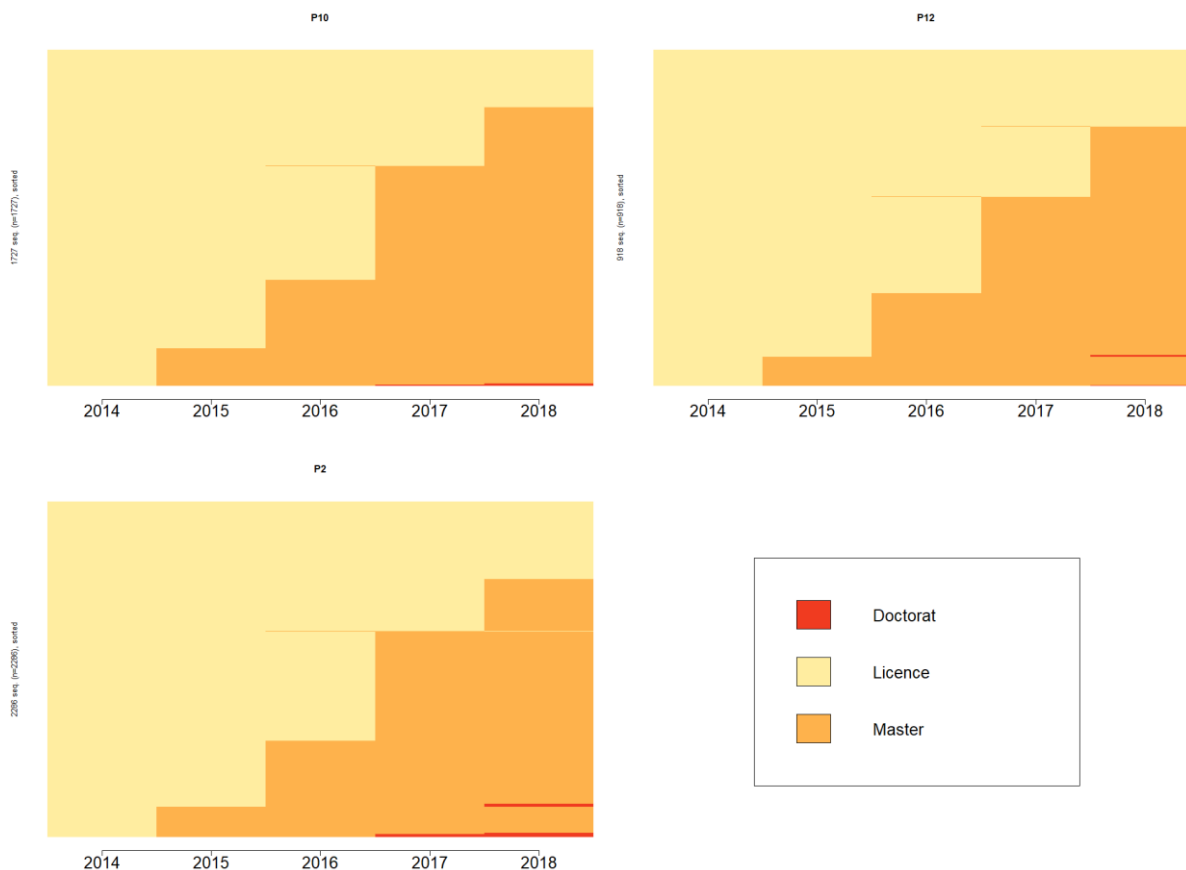
Sur ce premier graphique, l'analyse par type de bac apparaît parlante à deux échelles : d'une part, la distinction entre un bac général et les autres types de bac apparaît très clair par la sur-représentation du cycle licence pour ces derniers ; d'autre part, à l'intérieur des bacs généraux, il apparaît une hiérarchie similaire entre les bacheliers scientifiques, puis les bacheliers économiques, puis les bacheliers littéraires (**SA n°1**). L'effet du type de bac est donc à prendre en compte dans les divers mécanismes qui viennent déterminer les trajectoires étudiantes, s'ajoutant à l'effet établissement par exemple, ou au rapport au droit. Or, l'effet établissement apparaît également parlant dans ces différenciations des trajectoires, visibilisant notamment Créteil qui se distingue des deux autres par sa plus faible représentativité de la poursuite en master (**SA n°2**).

SA n°2 : Analyse de séquences par établissement d'origine des étudiants en licence en 2014



Et cette différenciation croit au fil des cycles (**SA n°3**).

SA n°3 : Analyse de séquences par établissement d'origine des étudiants en licence en 2014 et pour lesquels on a des données tous les ans jusqu'en 2018.



Ici, les étudiants en licence à Assas en 2014 se démarquent des autres par leur poursuite en doctorat, puis ceux de Nanterre, puis ceux de Créteil. Par cette analyse longitudinale réalisée sur les inscriptions exhaustives d'étudiants en droit entre 2014 et 2018 nous pouvons observer cet *effet établissement* dans les trajectoires étudiantes en droit, effet à croiser avec les différentes variables d'influence sur les trajectoires étudiantes.